

MERCI ANNIE PAULE

POUR CES 12 ANNEES DE PARTICIPTION

AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Ma chère Annie-Paule,

Tu avais entendu parler du Conseil de Développement lors d'une intervention de Patrick Braouezec à une remise de médaille du Travail à la mairie de St Denis et en 2004, tu as décidé de postuler précisant ton souhait de participer à la vie du territoire de Plaine Commune comme « acteur socio-économique basé à St Denis ».

Ta candidature a été validée à l'assemblée plénière du 30 septembre au cours de laquelle, arrivée prémonitoire, la contribution sur le « Plan local de l'habitat » a été validée. Tu as renouvelé ta candidature en 2005, 2008 et 2015.

Depuis 2004, tu t'es investie d'abord dans le groupe « Habitat », ton dada, sujet qui te passionne. Tu as rejoint l'équipe d'animation en octobre 2006 suite à une demande forte de Françoise Carayon, alors présidente, qui voulait plus de femmes dans ce groupe .

Au départ de Françoise, tu as été sollicitée pour reprendre le flambeau en Février 2013. Je crois que tu as longtemps hésité avant de donner ta réponse parce que tu savais que c'était un autre engagement qui prenait du temps et qui demandait de s'investir d'une façon importante.

Comme je te comprends !

D'autant plus, que parallèlement, tu as continué d'assurer la co-animation du groupe « habitat », d'abord avec Hervé Borie puis avec Pascal Lacroix

Contributions produites :

La résorption de l'habitat insalubre – auto saisine du 29 mars 2007

Le Plan Local de l'Habitat 2010 – 2015 – saisine du 16 novembre 2009

La concertation menée dans les projets de rénovation urbaine avec les habitants, les usagers et les acteurs du territoire – auto saisine du 10 mai 2011



MERCI ANNIE PAULE

POUR CES 12 ANNEES DE PARTICIPTION

AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Tu as accepté cette mission de présidente, mais tu savais que seule, avec déjà tes nombreuses activités, ce serait difficile et tu as proposé d'instituer une co-présidence.

Parité homme-femme. Co-Présidence avec Pascal Lacroix.

Patrick Braouezec qui souhaitait une femme en remplacement de Françoise a accepté le défi et a présenté cette nouvelle forme de présidence au Conseil de Développement précisant : « le duo proposé Annie-Paule et Pascal est judicieux et intéressant » .

Ce n'était pas gagné d'avance mais ça a marché !

Cela a permis aussi de désacraliser cette fonction de présidence de façon à ce qu'elle puisse se renouveler plus facilement et toujours rester à l'écoute de la société civile.

Et puis de défendre la parité, non seulement à ce niveau, mais aussi au sein de l'équipe d'animation et au sein du Conseil, parité pas toujours facile à atteindre.

Malgré ton agenda de ministre, tu as essayé de jongler entre tous tes rendez-vous pour assumer au mieux ta tâche pendant un peu plus de 2 ans et nous t'en remercions.

Aux Assises de Juin 2015, tu m'a passé le relais et dans nos discussions, nous sommes restées d'accord pour dire que le Conseil de Développement devait continuer, que c'était important que la société civile puisse s'exprimer et être entendue. Il ne fallait pas laisser tomber.

La parole de la présidence est légitime car elle porte le travail collectivement élaboré par les membres du Conseil. Le consensus avant adoption d'un avis ou d'une contribution est de mise. Tout cela passe naturellement par le dialogue, le respect de la parole et de la réflexion de chacun, simplement ; il n'est absolument pas question d'enjeu ou de sous-entendu.

Mais, il y a toujours ce doute : la démocratie participative, oui, bien sûr, ça existe, mais, (et je reprends tes paroles) concrètement, comment fait-on ?



MERCI ANNIE PAULE

POUR CES 12 ANNEES DE PARTICIPTION

AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Je pense que tous les membres du Conseil s'accorderont à dire que tu as toujours été à l'écoute des autres, gentiment, avec le sourire et ton élégance habituelle. Essayer de dire les choses telles qu'elles étaient, habilement sans choquer ou vexer qui que ce soit, tu savais le faire.

Alors voilà, une page se tourne. Aujourd'hui, tu nous quittes. Un peu à regret quand même ?

Le Conseil de Développement, c'est comme une « famille » ? un groupe d'amis ? Nous avons tellement passé d'heures ensemble !

Tu nous quittes mais pas complètement !

Outre la création de la co-présidence, les évolutions de la société civile ont poussé le Conseil de Développement à modifier quelque peu son organisation. La demande d'anciens membres qui souhaitaient rester en contact nous a incités à créer un statut particulier de « membre associé » qui permet de suivre nos travaux et de s'engager de façon plus ponctuelle.

D'autre part, nous avons institué « un conseil de développement élargi » où l'ensemble du Conseil et les membres associés peuvent poursuivre le débat suite aux contributions adoptées et aux réflexions qu'elles suscitent.

Ces modifications d'organisation avec une équipe d'animation renforcée à 9 membres nous ont conduit sans problème particulier à apporter des ajustements à notre règlement intérieur, adopté par les élus en Conseil Communautaire le 1er avril 2015.

Nous t'accepterons donc bien volontiers dans nos groupes de travail élargis où nous aurons l'occasion encore de nous rencontrer, de « papoter » et où nous serons très heureux(es) de te revoir, d'apprécier tes remarques et tes conseils.

Alors, Annie-Paule, à très vite.



MERCI ANNIE PAULE

POUR CES 12 ANNEES DE PARTICIPTION

AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

